

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE  
BESANÇON



## Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 07/02/2023

VOI.23.00.A00223

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE DES PAQUERETTES

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande du DÉPARTEMENT EAU et ASSAINISSEMENT  
Considérant que des travaux de réparation d'une fuite d'eau rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 20/02/2023 au 24/02/2023 RUE DES PAQUERETTES

### ARRÊTE

**Article 1 :** À compter du 20/02/2023 et jusqu'au 24/02/2023, la circulation est alternée par B15+C18, sur une longueur maximum de 20 mètres, au droit du N°1 RUE DES PAQUERETTES.

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre du chantier.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

= 7 FEV. 2023

Besançon, le \_\_\_\_\_

Pour la Maire,  
Par délégation,

  
Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée



THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

REPORT OF THE  
COMMISSION ON THE  
STRUCTURE OF THE  
ATOMIC NUCLEUS  
AND THE  
PROPERTIES OF  
NUCLEAR MATTER  
AND  
NUCLEAR REACTIONS  
AND  
NUCLEAR ENERGY  
AND  
NUCLEAR POWER  
AND  
NUCLEAR SAFETY  
AND  
NUCLEAR WASTE  
AND  
NUCLEAR MEDICINE  
AND  
NUCLEAR AGRICULTURE  
AND  
NUCLEAR INDUSTRY  
AND  
NUCLEAR TRANSPORTATION  
AND  
NUCLEAR COMMUNICATIONS  
AND  
NUCLEAR RESEARCH  
AND  
NUCLEAR EDUCATION  
AND  
NUCLEAR HISTORY  
AND  
NUCLEAR CULTURE  
AND  
NUCLEAR ETHICS  
AND  
NUCLEAR LAW  
AND  
NUCLEAR POLICY  
AND  
NUCLEAR ECONOMICS  
AND  
NUCLEAR SOCIETY  
AND  
NUCLEAR FUTURE